



Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

Envoyé en préfecture le 18/06/2019  
Reçu en préfecture le 18/06/2019  
Affiché le  
ID : 084-258402346-20190528-2019\_BS\_140-DE

## Une autre vie s'invente ici

### Délibération 2019 BS 140 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : CONVENTION DE GESTION ECOLOGIQUE DE PARCELLE SUR LA ZONE HUMIDE EN BORDURE DE L'IMERGUE (COMMUNES DE GOULT ET GORDES)

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

#### Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

#### Avait donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.  
Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.  
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

#### Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.  
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon,
- Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon identifiant les bordures de cours d'eau de l'Imergue comme zones humides d'intérêt majeur de par leurs fonctions écologiques et hydrologiques,
- Vu le souhait du propriétaire Monsieur LINDON des parcelles n° AL 117, AL 118, AL 120 sur Gordes et B 5, B 132, B 590 sur Goult,
- Considérant que le Parc naturel régional du Luberon, en tant qu'animateur du SAGE et expert-conseil en matière de gestion des zones humides, est identifié comme partenaire technique dans la préservation des milieux naturels de l'Imergue.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de la convention de gestion des parcelles sur les prairies de l'Enchrème avec le propriétaire et le SIRCC.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative au projet et notamment la convention de gestion et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La Présidente,  
Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)